



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**



**Contrôle de l'assiduité des étudiant(e)s
boursier(e)s 2023/2024.**

Conseil d'administration du 9 octobre 2023

Délibération 2023/10/CA-013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- APPROUVE les modalités de contrôle de l'assiduité des étudiant(e)s boursier(e)s au titre de l'année 2023/2024, conformément au document joint à a présente délibération.

Toulouse, le 9 octobre 2023
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

.....mercredi 18 octobre 2023.....

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 31

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Université Toulouse III - Paul Sabatier

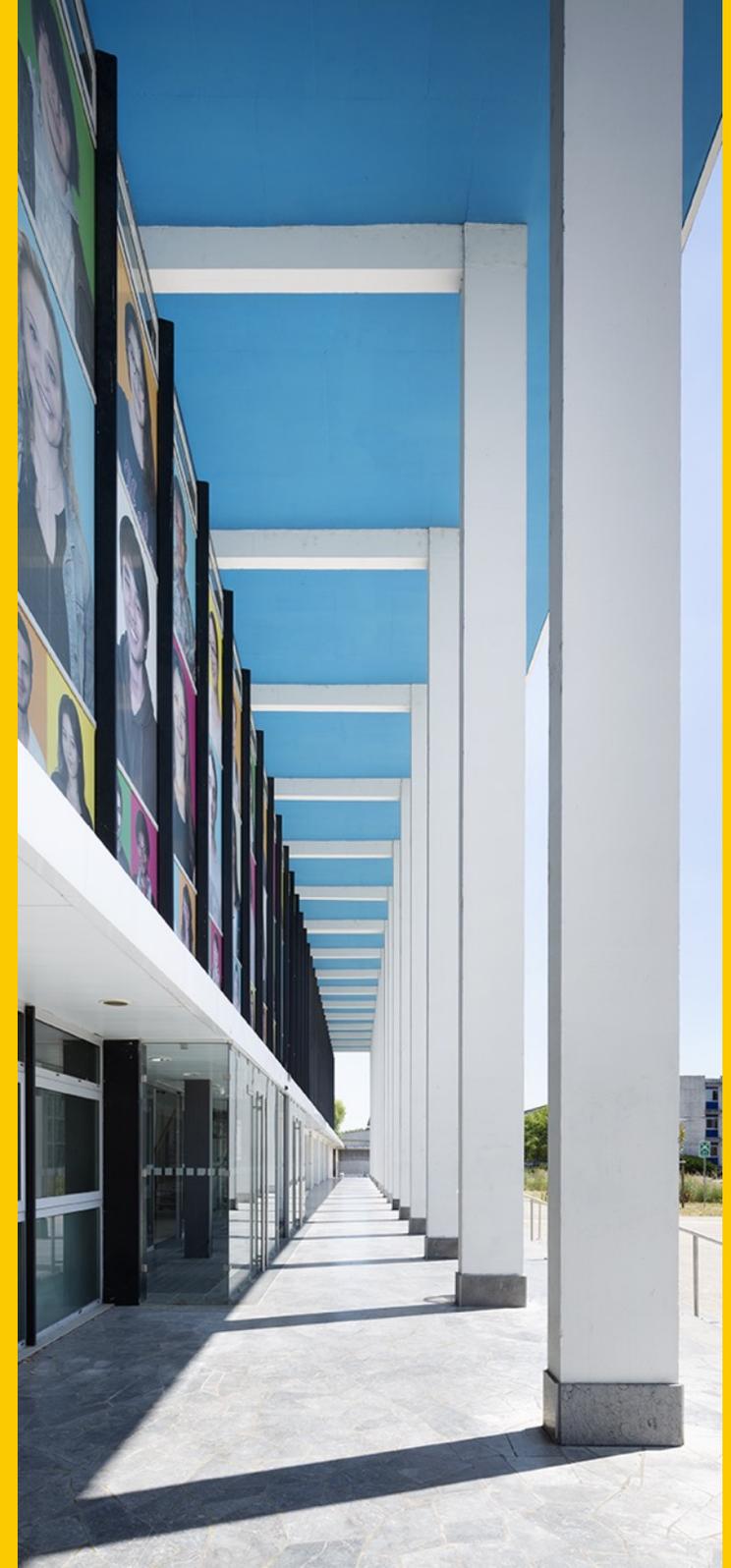
118 route de Narbonne

31062 Toulouse cedex 9

www.univ-tlse3.fr

Contrôle de l'assiduité des étudiant.es boursier.es

2023 / 2024



Circulaire juin 2023

- De la rectrice de région aux présidents et présidentes d'université
- Rappel de l'obligation du contrôle effectif de l'assiduité des étudiant.es boursier.es
- Sur 2022/2023 et années suivantes
- Le contrôle doit porter sur les examens tout au long de l'année
- 2 retours à faire dans l'année (chaque semestre)

Suspension de bourse et reversements

Conditions :

- L'étudiant.e doit avoir une IA suivie d'une IP
- L'étudiant.e doit se présenter aux examens

Sanctions :

- Remboursement intégral des mensualité si pas d'IP
- OR d'1 mensualité entre 25% et 50% d'absence
- OR d'3 mensualités entre 50% et 75% d'absence
- OR d'5 mensualités entre 50% et 100% d'absence

Réalisation du contrôle / Semestre 1

- Edition de la liste des étudiant.es concernés – *Décembre*
⇒ transmission de la liste des étudiant.es boursier.es par le CROUS
- Contrôle des boursier.es sans IP - *Décembre*
⇒ par la DFVE
- Contrôle de la présence aux examens – *Mars*
⇒ extraction depuis Apogée du nombre d'examens à passer (CC, CP, CT, etc) pour chaque étudiant.e et des absences non justifiées + calcul du % d'absence par l'OVE
- Transmission des données collectées au CROUS – *Avril*
⇒ par la DFVE

Réalisation du contrôle / Semestre 2

- Edition de la liste des étudiant.es concernés – *Avril*
⇒ transmission de la liste des étudiant.es boursier.es par le CROUS
- Contrôle des boursier.es sans IP - *Avril*
⇒ par la DFVE
- Contrôle de la présence aux examens – *Septembre*
⇒ extraction depuis Apogée du nombre d'examens à passer (CC, CP, CT, etc) pour chaque étudiant et des absences non justifiées + calcul du % d'absence par l'OVE
- Transmission des données collectées au CROUS - *Octobre*
⇒ par la DFVE

Planification

	Action	Période	Acteur
Semestre 1	1) Récupération de la liste des boursiers	Décembre	CROUS
	2) Contrôle des IP boursiers	Décembre	OVE
	3) Transmission des étudiants sans IP au CROUS	Décembre	DFVE
	4) Contrôle de la présence aux examens	Mars	OVE
	5) Transmission du tableau de synthèse finalisé au CROUS	Avril	DFVE
Semestre 2	1) Récupération de la liste des boursiers	Avril	CROUS
	2) Contrôle des IP boursiers	Avril	OVE
	3) Transmission des étudiants sans IP au CROUS	Avril	DFVE
	4) Contrôle de la présence aux examens	Septembre	OVE
	5) Transmission du tableau de synthèse finalisé au CROUS	Octobre	DFVE